Image not found or type unknown

Durée délai préavis démission

Par **Jean68**, le **06/06/2011** à **17:06**

Bonjour,

J'assure actuellement le fonction d'Electronicien BE et je souhaitetrais avoir des informations concernant la durée de préavis si je donne ma démission.
J'occupe le depuis le 20 juillet 2009 sous la Convention Collective des Industries de Transformation des Métaux de MEURTHE-ET-MOSELLE. Sur mes fiches de paie j'ai les informations suivant :
Indice : 1
Niveau : 5
Coefficient : 305
Emploi : Electronicien BE
Departement : Bureau d'Etude
Catégorie : Employé

Sur la convention j'ai pu lire différentes choses concernant le délai du préavis mais je n'ai rien trouvé de bien concret.

J'aurais souhaité savoir quel serais le délai de préavis si je donne ma démission avant le 20 juillet 2011 (moins de 2 ans dans la société) et si je la donnais après cette date.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir m'éclairer sur ce point.

Par **P.M.**, le **06/06/2011** à **18:47**

Bonjour,
L'art. 34 de l'Annexe Mensuels à la Convention collective de janvier 2005 de travail des industries de transformation des métaux de Meurthe-et-Moselle me semble assez concret et le préavis est de 3 mois pour les employés de niveau V...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés